

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

**COMMUNE
De
ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Sortie des
gilles - 40 ème anniversaire,
animations foraines et
brocante - Décision**

**Du registre aux délibérations du Collège
Communal a été extrait ce qui suit :**

Séance du 16 août 2021

Présents : Christian FAYT - Bourgmestre,
Pascal HENRY, Fabienne MOLLAERT, Lindsay GOREZ,
Jacques WAUTIER - Échevins,
Françoise PEETERBROECK, Présidente du CPAS

Secrétariat assuré par Carlos KUC, Directeur général f.f.

LE Collège Communal,

OBJET : Sortie des gilles - 40 ème anniversaire - animations foraines
et brocante

LIEU : Virginal Centre

PERIODE : 28 août 2021 de 15h00 à 23h00

CONTACT : M. Marc DUCOCHET - 0473/42.68.86 -

ducochetmarc@hotmail.com - Virginal en fête - M. DEGROOTE -
0498/07.12.20 - virginalenfete@gmail.com

-
Vu la demande de l'association "Cercle des gilles Virginalois ADF" et
VEF de pouvoir réaliser les festivités suivantes : 40 ème sortie des
Gilles, brocante et animations foraines;
Vu l'autorisation délivrée par le Collège communal le 12 juillet 2021;
Vu l'article 130 bis de la nouvelle Loi communale aux termes duquel
le Collège communal est compétent pour les ordonnances de police
temporaires relatives à la circulation routière ;
Vu l'article 119 de la nouvelle Loi communale ;
Vu l'article 135, al. 2 de la Nouvelle loi communale, en vertu duquel la
commune est garante de la sécurité sur l'ensemble des voiries
publiques ;
Vu les articles L-1133-1 et L-1133-2 du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation ;
Vu le Règlement général sur la police de la circulation routière ;
Vu la Loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par
l'arrêté royal du 16 mars 1968 et les arrêtés royaux modificatifs ;
Vu l'Arrêté royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police
de la circulation routière et les arrêtés royaux modificatifs ;
Vu l'Arrêté ministériel du 30 juin 2020 fixant les dimensions
minimales et les conditions particulières de placement de la
signalisation routière ;
Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements
complémentaires et au placement de la signalisation routière ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 décembre 2020 relatif à la
signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique,
Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives
communales ;
Vu l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives
communales pour les infractions en matière d'arrêt et de
stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103
constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement ;
Vu le règlement général sur la police adopté par le Conseil communal
du 26 janvier 2016 ;

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

**PROVINCE
du
BRABANT WALLON**

**ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES**

**COMMUNE
De
ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Sortie des
gilles - 40 ème anniversaire,
animations foraines et
brocante - Décision**

Vu la délibération du conseil communal du 26 janvier 2016 approuvant le protocole d'accord à signer avec Monsieur le Procureur du Roi pour l'application du régime des sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;

Vu le Protocole signé avec Monsieur le Procureur en exécution de la décision dont question à l'alinéa précédent ;

Vu la délibération du 22 novembre 2016, portant décision :

.de recourir aux services des fonctionnaires provinciaux pour assurer la tâche d'infliger les amendes administratives communales prévues dans le règlement général de police ,

.d'approuver et de signer les 4 conventions établies dans ce cadre avec le Conseil provincial ;

Considérant que l'événement dont question ci-avant, nécessite la prise de mesures de circulation en vue d'assurer la sécurité des usagers;

Le Collège communal,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er.

Le Collège communal autorise Monsieur Ducochet pour le compte de l'association Cercle des Gilles Virginalois ADF et l'association "Virginal en fête" à réaliser les événements suivants :

. Sortie du 40 ème anniversaire des gilles : Cette manifestation se déroulera dans le centre de Virginal, le 28 août 2021 de 15h00 à 23h00.

. Une brocante dans la rue du Centre et la rue de la Libération du samedi 28 août à 18h00 au dimanche 29 août à 22h00.

. Animations foraines sur le parking du Centre du lundi 23 au mardi 31 août 2021.

Article 2.

Du 27 au 31 août 2021, la circulation sera interdite à l'exception de la desserte locale à la rue des Moulins à la rue Ch. Catala à partir de la N280 et à hauteur du carrefour formé par la rue Cardinal Mercier et Laverland .

Cette mesure sera matérialisée par des panneaux sur barrières nadar de type C3 avec additionnel "excepté desserte locale" (le cas échéant pose de C31a ou C31b) et des panneaux de type F39 reprenant la mention "fête locale"

Article 3.

Du 28 août à 15h00 au 29 août à 23h00, la circulation sera interdite dans la rue Charles Catala, en aval de la rue du Cimetière jusqu'au n°2 de la rue du Moulin à Vent.

Cette mesure sera matérialisée par des panneaux sur barrières nadar de type C3 (le cas échéant pose de C31a ou C31b) et des panneaux de type F39 reprenant la mention "fête locale" et F45.

Article 4.

Le stationnement sera interdit sur le parking du Centre de Virginal du lundi 23 août au mardi 31 août 2021.

Cette mesure sera matérialisée par la pose de signaux E1.

Article 5.

Du samedi 28 août à 18h00 au dimanche 29 août à 22h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue du Centre et la rue de la Libération.

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

COMMUNE
De
ITTRE



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Sortie des
gilles - 40 ème anniversaire,
animations foraines et
brocante - Décision**

Cette mesure sera matérialisée par la pose de signaux C3 (le cas échéant pose de C31a ou C31b), E1 et de panneaux de type F39 "Fête locale".

Article 6.

Du samedi 28 août à 18h00 au dimanche 29 août à 22h00, la circulation sera réorganisée pour le quartier comprenant les rues : Vandervelde, Paisible, Paradis et Petit paradis.

Le stationnement sera interdit dans le tronçon de la rue Emile Vandervelde compris entre les carrefours formés avec la rue du Centre et la rue du Paradis. Cette mesure sera matérialisée par la pose de signaux E1.

Dans ce même tronçon la circulation locale sera autorisée dans les 2 sens. Cette mesure sera matérialisée par la pose d'un signal A39.

Dans ce même créneau horaire, la circulation sera organisée en sens unique via la rue Vandervelde, Petit Paradis, Paradis et retour via la rue Vandervelde.

Pour le tronçon de la rue Vandervelde compris entre la rue Bruyère et Petit Paradis, la circulation sera autorisée dans les 2 sens.

Ces mesures seront matérialisées par la pose de signaux C1, F19 et A39.

Article 7.

La signalisation éclairée sera disposée la veille par le service travaux . A charge des demandeurs de la placer comme il se doit au moment de la manifestation conformément à la présente ordonnance.

Article 8.

La circulation des véhicules prioritaires et la ligne n°65 des bus TEC ne pourra être interrompue. Un passage en voirie de 4 mètres de largeur devra être maintenu.

Article 9.

Le samedi 28 août 2021 de 15h00 à 23h00, la ligne TEC n°65 sera exceptionnellement déviée via la rue de Samme.

Article 10.

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues par les lois et décrets et leurs arrêtés d'exécution et le cas échéant sous le régime des sanctions administratives communales en l'application de l'article 90 du Règlement général de police susvisé, adopté par le conseil communal du 26 janvier 2016.

Article 11.

Le présente ordonnance sera adressée aux autorités concernées.

Article 12.

Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'Etat, dans un délai de 60 jours à partir de sa notification.

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

COMMUNE
De
ITTRE



**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE - Sortie des
gilles - 40 ème anniversaire,
animations foraines et
brocante - Décision**

Pour le Collège Communal :

Le Directeur général f.f.
(s) C. KUC

Le Bourgmestre
(s) Ch. FAYT

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre

Carlos KUC



Christian FAYT